

REGLEMENT GENERAL DU PRIX UNESCO KALINGA DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE 2021

Objectif

Le prix UNESCO Kalinga de vulgarisation scientifique récompense les contributions exceptionnelles à la diffusion de travaux scientifiques ou technologiques auprès d'un large public.

La/le lauréat(e) doit s'être distingué(e) par une brillante carrière qui lui aura permis de contribuer, dans le domaine de l'écriture, de la direction de publications, de l'enseignement, de la production d'émissions radiophoniques ou télévisées, ou de films, à mettre la science, la recherche et la technologie à la portée du grand public à l'échelle nationale, régionale ou internationale. Elle/il doit être conscient(e) du rôle que jouent la science, la technologie et la recherche en général pour le bien-être des peuples, l'enrichissement de la culture des nations et la résolution des problèmes de l'humanité.

L'objectif de ce prix est conforme aux orientations de l'UNESCO et au programme de vulgarisation de la science.

Prix et donateurs

Le prix est financé par la Fondation Kalinga, le gouvernement indien de l'Etat d'Orissa, et le gouvernement de l'Union indienne (Département de la science et de la technologie). Il sera décerné par la Directrice-générale de l'UNESCO, à l'occasion de la Forum mondiale de la science, provisoirement prévu pour décembre 2021, accueilli par le gouvernement du sud-africain.

La/le lauréat(e) du Prix Kalinga de vulgarisation scientifique recevra une donation unique de 40.000 dollars des États-Unis, un certificat, ainsi que la médaille d'argent Albert Einstein de l'UNESCO. La/le lauréat(e) recevra également la Kalinga Chair, établie par le gouvernement de l'Inde (Département de la science et de la technologie), comprenant un certificat d'attribution et la somme unique du prix de 5.000 dollars des États-Unis.

Elle/il sera invité(e) à entreprendre un voyage de deux à quatre semaines en Inde (les frais de voyage et de séjour seront financés par le gouvernement indien), afin d'interagir avec des scientifiques et des spécialistes dans le domaine de la communication scientifique. Lors du séjour, la/le titulaire du prix bénéficiera de facilités afin de se familiariser avec les coutumes et la culture indiennes, qui lui permettront d'avoir un aperçu du fonctionnement des institutions de recherche et d'enseignement indiens, ainsi que du développement de l'industrie et de l'économie indiennes. Elle/il sera en outre invité(e) à visiter des universités indiennes et à assister aux réunions de sociétés scientifiques indiennes, en particulier celles de l'Association indienne du congrès pour la science.

La/le lauréat(e) sera également appelé(e) à donner des conférences en anglais et à participer à des réunions, en vue de présenter les progrès récents de la science et de la technologie ou les impacts de la science moderne sur les facteurs sociaux, culturels et éducatifs.

Procédure de candidature

Les candidats doivent avoir apporté une contribution importante à la vulgarisation de la science et avoir eu une brillante carrière qui lui aura permis de contribuer à mettre la science, la recherche et la technologie à la portée du grand public à l'échelle nationale, régionale ou internationale.

Les candidatures sont proposées à la Directrice générale par les gouvernements des Etats membres, en consultation avec leurs Commissions nationales, ou à travers des Organisations non-gouvernementales disposant d'un partenariat officiel avec l'UNESCO. Une candidature auto-désignée ne pourra pas être envisagée. Un(e) seul(e) candidat(e) peut être désignée par Etat membre ou Organisation nongouvernementale. Le prix sera décerné uniquement à titre individuel et un travail produit par un groupe de personnes ne pourra pas être pris en considération.

Chaque candidature doit inclure une lettre de candidature et les documents suivants, en anglais ou en français :

- a. une description du profil et des réalisations du candidat ;
- b. le formulaire de candidature rempli ;
- c. un résumé des travaux ou les résultats des travaux sur la vulgarisation de la science, les publications et autres documents, soumis pour examen, et
- d. un descriptif de la contribution de la/du candidat(e) à la vulgarisation scientifique.

Le dossier de candidature devra être envoyé préférablement par voie électronique. Si toutefois il devait être envoyé par voie postale, il devra comprendre cinq exemplaires papier ou cinq supports numériques (USB, CD ou DVD).

Les candidatures devront être adressées au Secrétariat du Prix Kalinga à l'UNESCO, préférablement par voie électronique :

M. Yoslan Nur

Spécialiste du programme

Division des Politiques scientifiques et du renforcement des capacités

Secteur des Sciences exactes et naturelles

UNESCO

7 Place Fontenoy

75732 Paris Cedex 07 SP

France

E-mail : y.nur@unesco.org

La date limite de réception des dossiers de candidatures par l'UNESCO est le **14 juin 2021**.

Procédure d'évaluation

La/le lauréat(e) sera sélectionné(e) par la Directrice générale de l'UNESCO à l'issue de d'une évaluation des candidatures conduite par un jury composé de cinq membres. Ce jury, composé de personnalités réputées dans le domaine, est désigné par la Directrice-générale, suivant une répartition géographique équitable. A la fin juin/début juillet 2019, les membres du jury recevront toutes les candidatures et débiteront leur évaluation. En septembre, le jury se réunira à l'UNESCO pour présenter les résultats de la sélection à la Directrice-générale et émettre leurs recommandations pour un ou une lauréat(e).

Plus d'informations

Pour plus de renseignements, consulter la page internet de l'UNESCO dédiée au prix:

<https://fr.unesco.org/prizes/kalinga>